

## LE 27 OCTOBRE 2022

Le vingt octobre deux mille vingt-deux, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour le vingt-six octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures.

**Le Maire,**

## SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vecoux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul MICLO Maire,**

**PRÉSENTS : M. Jean-Paul MICLO, M. Fabrice LECOMTE, Mme Nicole DORIDANT, M. Thierry DELPAU, Mme Pascale PAILLER, Mme Rose HOCQUAUX, Mme Béatrice FEBVET, Mme Evelyne PORTE, et M. Arnaud BARTHEL.**

**ABSENTS et EXCUSES : M. Denis SCHOTT ayant donné pouvoir à Mme Evelyne PORTÉ, M. Samuel VALDENNAIRE, M. Steve BEKAI, Mme. Cécile PARMENTIER**

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Mme Evelyne PORTE**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 19 octobre 2022.

## COMPTE RENDU

**Le compte rendu de la séance du mercredi 7 septembre 2022 ne recueillant aucune observation, est adopté à l'unanimité.**

**2022 – 063 : Tarifs du stère de bois sur pieds et coupe en bordure de route.**

**2022 – 064 : Création d'un parcours en boucle fermée multi-niveaux, pluridisciplinaire et intergénérationnel (PUMP TRACK) – aide financière auprès du FEADER.**

**2022 – 065 : Projet de construction de 14 logements, acquisition foncière.**

**2022 - 066 : Personnel communal, action sociale.**

### Question supplémentaire

**2022 – 067 : Modification des effectifs, filière administrative.**

### **2022 – 063 : Tarifs du stère de bois sur pieds et coupe en bordure de route.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition des membres de la commission de la Forêt concernant les tarifs du stère de bois sur pied et coupé en bordure de route.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 de fixer les tarifs suivants :**
  - o **6.40 € HT le stère de bois mélangé sur pied ;**
  - o **22.75 € HT le stère de bois en grume mélangé en bordure de route ;**
  - o **27.30 € HT le stère de bois en grume hêtre en bordure de route.**

### **2022 – 064 : Création d'un parcours en boucle fermée multi-niveaux, pluridisciplinaire et intergénérationnel (PUMP TRACK) – aide financière auprès du FEADER.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parcours en boucle fermée multi-niveaux, pluridisciplinaire et intergénérationnel (Pump Track),

Considérant l'éligibilité du dossier au titre du *Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural (FEADER)*

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet :

- FEADER (70% du montant prévisionnel, soit 129 847,01€) :	90 892,90 €
- Autofinancement :	38 954,11 €

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de création d'un parcours en boucle fermée multi-niveaux, pluridisciplinaire et intergénérationnel (PUMP Track), son plan de financement prévisionnel ainsi que le taux de subvention s'y afférent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du FEADER dans le cadre du programme de développement rural Lorraine 2014-2022, à hauteur de 70%, et à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

### **2022 – 065 : Projet de construction de 14 logements, acquisition foncière.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'habitats sénior à Vecoux,

En date du 16 février 2021, la commune de Vecoux a pris attache auprès de l'Office Public de l'Habitat VOSGELIS afin de porter à connaissance l'opportunité d'un terrain foncier en vue de ce projet d'habitat sénior,

VOSGELIS a inscrit au projet de plan d'investissement 2023 une opération de construction de 14 logements, composée de 8 logements collectifs labélisés HSS (label Habitat Senior Services) et 6 logements individuels sur un terrain dont l'emprise foncière est référencée section AA, parcelle n°74 situé rue des CHASEAUX et d'une surface de 9 906m<sup>2</sup>,

Monsieur le Maire présente le projet de cette opération de construction,

VOSGELIS envisage d'acquérir à l'euro symbolique l'emprise foncière d'une contenance approximative de 5 020m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle mentionnée ci-avant dont la commune est propriétaire,

Monsieur le Maire indique que l'emprise définitive sera arrêtée dès que le projet architectural sera validé, qu'un géomètre-expert sera alors missionné par VOSGELIS, à ses frais, pour définir les limites précises de l'assiette foncière,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Valide** le projet de construction d'habitat sénior porté par l'OPH VOSGELIS

**Accepte** de vendre à l'euro symbolique l'emprise foncière nécessaire au projet,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

#### **2022 - 066 : Personnel communal, action sociale.**

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du Personnel Communal, il peut être mis en place une allocation pour enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans. Le montant maximum mensuel brut est fixé à 167.54 €.

Monsieur le Maire précise que tout le dossier réglementaire sera déposé auprès du Comité Technique Paritaire qui sera appelé à formuler son avis.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VOTE** la mise en place d'une allocation pour enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans.

#### **2022 – 067 : MODIFICATION DES EFFECTIFS FILIERE ADMINISTRATIVE**

Monsieur le Maire expose pour donner suite à la nouvelle organisation des services administratifs de la mairie, il y a lieu de recruter un adjoint administratif à temps complet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter par voie de stage un agent à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- La création d'un emploi permanent, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, d'adjoint administratif, à temps complet à raison de 35 heures 00 hebdomadaires ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE : d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.**

**Le tableau des emplois est modifié à compter du 01 novembre 2022**

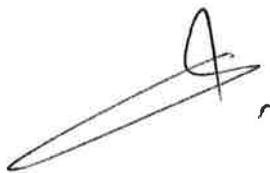
**Filière : Administrative**

**Cadre d'emploi : Adjoint administratif à temps complet**

- **ancien effectif :0 / nouvel effectif : 1**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance.*

**Le secrétaire de séance,**



**Affiché le 26 octobre 2022**

**Le Maire**

**Jean-Paul MICLO**

